



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 février 2008, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

| | |
|---------------------|----------------------------|
| Anne Beaulieu | Gilles Marcotte |
| Carole Bégin-Giroux | Jean-Marie Matte |
| Pierre Blouin | Ralph Mercier |
| Francine Bouchard | Patrick Paquet |
| Richard Côté | Guy Perrault |
| André Demers | François Picard |
| Raymond Dion | Ginette Picard-Lavoie |
| Michel Fecteau | Gérald Poirier |
| Anne Guérette | Paul Shoiry |
| Patrick Huot | Marc Simoneau |
| Jacques Joli-Coeur | Denise Tremblay Blanchette |
| Gérard Landry | Denise Trudel |
| Louise Lapointe | Marie France Trudel |
| Lisette Lepage | Jérôme Vaillancourt |
| André Letendre | Conrad Verret |
| Pierre Maheux | Steeve Verret |
| Alain Loubier | |

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Madame la conseillère Anne Létourneau
Monsieur le conseiller Jacques Teasdale

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2008-0073 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil tenue le 4 février 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0074 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2008

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 janvier 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 janvier 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des procès-verbaux des séances spéciales du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 18, 20 et 21 décembre 2007.
- Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame la conseillère Anne Guérette en date du 9 janvier 2008.
- Dépôt d'un document présenté par monsieur Robert Lachance, en date du 31 janvier 2008 et intitulé : « *Ville de Québec 2008-2108 : Le renforcement de notre population* ».
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Jacques Teasdale, en date du 31 janvier 2008, dans laquelle il remercie les membres du conseil de la ville pour les visites et les voeux de prompt rétablissement qu'il a reçus lors de son séjour à l'hôpital.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

- Madame la conseillère Louise Lapointe dépose un avis de proposition relatif à une demande au gouvernement pour la reconduction du programme AccèsLogis Québec, en annonçant, dans le budget 2008-2009, des investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec et de réaliser 20 000 logements dans les cinq (5) prochaines années.

Elle souhaite obtenir le consentement des membres du conseil afin que cette proposition puisse être discutée séance tenante.

Conformément aux dispositions de l'article 62 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, demande aux membres du conseil s'ils consentent à ce que cette proposition fasse l'objet de discussions. Les membres du conseil ne donnent pas leur consentement unanime. En conséquence, cette proposition est transmise au comité exécutif pour avis et elle sera réinscrite à la prochaine séance.

CV-2008-0075 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 - Gestion des ampoules fluocompactes - TP2008-004 (Ra-1376)

Attendu que la Commission des transports et de l'environnement du gouvernement du Québec a annoncé la tenue d'une consultation sur la gestion des matières résiduelles au Québec, en février prochain, et qu'elle souhaite examiner plus précisément le problème des résidus domestiques dangereux;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a manifesté son intention de participer à cette consultation;

Attendu que les ampoules fluocompactes contiennent des quantités significatives de mercure et que ce dernier provoque de nombreux effets nocifs pour la santé;

Attendu que ces ampoules devraient être considérées et traitées comme des résidus domestiques dangereux par les municipalités;

Attendu qu'Hydro-Québec fait la promotion des ampoules fluocompactes sans avertir les citoyens sur la façon sécuritaire d'en disposer;

Attendu que nous devons limiter le plus possible l'incinération de ce type d'ampoule afin de continuer à diminuer les émissions atmosphériques de mercure produites par l'incinérateur;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu :

- 1° que la Ville poursuive le programme de récupération des ampoules fluocompactes dans ses écocentres pour l'année 2008 afin d'en éviter l'incinération et d'informer adéquatement les citoyens;
- 2° de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'accélérer l'action numéro 11 de son Plan d'action sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, en faisant appliquer le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les produits de tubes fluorescents et ampoules fluocompactes et tous les autres résidus domestiques dangereux d'ici le 31 décembre 2008. Cette action permet également de mieux atteindre les objectifs d'élimination sécuritaire que le ministère de l'Environnement et des Parcs s'est lui-même fixés;
- 3° de demander à Hydro-Québec, dans ses campagnes de promotion des ampoules fluocompactes, d'informer la population que ces produits, une fois utilisés, sont des résidus domestiques dangereux qui doivent être éliminés sécuritairement et de façon appropriée;
- 4° de transmettre copie de la présente résolution :
 - au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
 - à l'Union des municipalités du Québec;
 - à la Communauté métropolitaine de Québec;
 - à Hydro-Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0076 Hommage à madame Rolande Bernard, ex-conseillère de la Ville de Québec et sincères condoléances à sa famille

Attendu le décès de madame Rolande Bernard, survenu le 18 janvier 2008;

Attendu que madame Bernard a été conseillère de la Ville de Québec de 1997 à 2001;

Attendu l'engagement profond de madame Bernard pour améliorer la qualité de vie des citoyens du quartier Saint-Roch durant les années 80 et 90, à une époque où l'implication sociale était moins reconnue;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre Maheux, appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu de rendre hommage à madame Rolande Bernard, ex-conseillère de la Ville de Québec, pour son implication et son engagement envers les citoyens du quartier Saint-Roch et d'offrir nos plus sincères condoléances à sa famille.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement aux taxes, R.V.Q. 1349

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement aux taxes*, R.V.Q. 1349 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

CV-2008-0077 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement aux taxes, R.V.Q. 1349 - DE2007-149 (Ra-1370)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement aux taxes*, R.V.Q. 1349.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement sur les normes de construction, R.V.Q. 1600

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement sur les normes de construction*, R.V.Q. 1600 et demande aux citoyens leurs commentaires.

Lors de la présentation du projet de règlement, monsieur le conseiller François Picard précise que de nouvelles informations obtenues très récemment suggèrent qu'il serait opportun que certaines dispositions du R.V.Q. 1600 soient modifiées avant l'adoption finale du règlement, entre autres concernant les dimensions des fenêtres de sous-sol et les échangeurs d'air dans les nouveaux condominiums. C'est pourquoi, monsieur le conseiller François Picard précise qu'il recommandera, suite à la consultation publique, que le conseil n'adopte pas ce soir le règlement mais en reporte plutôt son adoption à une séance ultérieure afin que, le cas échéant, ces modifications

soient intégrées au règlement final qui sera adopté par le conseil de la ville.

Résumé des interventions qui ont été présentées par les citoyens et les membres du conseil :

Monsieur Guy Simard, conseiller technique de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc., intervient dans le dossier et demande les modifications suivantes au projet de règlement :

- 1° les normes concernant les fenêtres de sous-sol devraient être revues. Il considère que les normes établies par le *Code de construction* de 1995 sont suffisantes et il ajoute que les nouvelles normes proposées dans ce projet de règlement pourraient occasionner des problèmes dans le futur.
- 2° les nouvelles normes concernant les échangeurs d'air devraient être retirées du projet de règlement, comme l'a d'ailleurs fait la Ville de Montréal.
- 3° il demande finalement que l'article 2.5 soit retiré. Cet article concerne la déclaration des travaux à la *Régie du bâtiment*. Il demande quelles seront les nouvelles normes de la Ville le cas échéant.

Monsieur le conseiller Ralph Mercier demande s'il y a un moratoire (effet de gel) quant à l'application de ce règlement, suite à l'avis de motion. De plus, il soumettra à la Direction générale une liste de questions, pour lesquelles il pourra obtenir des réponses d'ici l'adoption finale du règlement. Il demande également, dans un autre ordre d'idée, quand la réglementation d'urbanisme sera harmonisée pour l'ensemble de la Ville.

Monsieur le conseiller Paul Shoiry demande si ce projet de règlement, ou un autre règlement, prévoit des normes pour obliger ou favoriser l'installation de chasse d'eau à faible débit afin de réduire l'utilisation d'eau potable.

Adoption du Règlement sur les normes de construction, R.V.Q. 1600

Pour faire suite à la consultation publique et avec le consentement unanime des membres du conseil de la ville, l'adoption du *Règlement sur les normes de construction*, R.V.Q. 1600 est reportée à une prochaine séance.

CV-2008-0078 Demande de délai additionnel jusqu'au 3 mars 2008 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2008 - Télédiffusion des séances du conseil municipal de la Ville de Québec au canal Vox - DG2008-004 (Ra-1376)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du

24 janvier 2008, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 3 mars 2008, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2008 par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, concernant le maintien de la télédiffusion des séances du conseil de la ville en permanence, afin que les citoyens puissent avoir un accès direct sur la vie municipale à Québec et que, dès 17 heures, la version intégrale de la séance soit diffusée en direct, tout en maintenant la rediffusion intégrale de 23 heures.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0079 Demande de délai additionnel jusqu'au 18 février 2008 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2008 - Projet d'agrandissement du Musée national des beaux arts du Québec et démolition du Monastère des Pères Dominicains - DG2008-030 (Ra-1376)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 22 janvier 2008, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 18 février 2008, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2008 par madame la conseillère Anne Guérette, concernant le projet d'agrandissement du Musée national des beaux arts du Québec et la démolition du monastère des Pères Dominicains.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0080 Contrat de servitudes modifié entre la Ville de Québec et « Gestion N.L.L. inc. », « Les Immeubles P.Y.C. inc. » et « Yvan Caron, Jules Dallaire, Michel Dallaire, Robert Després, Paul Forest, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Richard Marion et Michel Paquet, chacun étant les fiduciaires du fonds de placement immobilier Cominar » (Dossier : C.S. 200-17-005119-045) - AJ2008-002 (Ra-1375)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un contrat de servitudes modifié à intervenir entre la Ville de Québec et « Gestion N.L.L. inc. », « Les Immeubles P.Y.C. inc. » et « Yvan Caron, Jules Dallaire, Michel Dallaire, Robert Després, Paul Forest, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Richard Marion et Michel Paquet, chacun étant les fiduciaires du fonds de placement

immobilier Cominar » (Dossier : C.S. 200-17-005119-045), selon les conditions conformes à celles du projet de contrat de servitudes modifié joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0081 Modification d'un odonyme - « Rue De Berri, par rue du Menuet » - District des Chutes-Montmorency - Arrondissement Beauport - CU2008-002 (Ra-1375)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de modifier l'odonyme « rue De Berri » par l'odonyme « rue du Menuet » située dans l'arrondissement Beauport.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0082 Entente particulière entre la Ville de Québec, le « Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (SFMQ) » et le « Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec, section local 1638 - Syndicat Canadien de la fonction publique (SCFQ) » - RH2008-008 (CT-RH2008-008) — (Ra-1375)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente particulière à intervenir entre la Ville de Québec, « le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (SFMQ) » et le « Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec, section local 1638 - Syndicat Canadien de la fonction publique (SCFQ) », relative au transfert d'unité d'accréditation du poste numéro 22294 de monsieur Carol Gagnon, technicien en électronique, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente particulière joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0083 Règlement hors cour relativement au dossier « Desjardins assurances générales inc. » et « La Personnelle assurances générales inc. » c. Ville de Québec - C.S. 200-17-005498-050 - AJ2008-004 (CT-AJ2008-004) — (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'entente de règlement et la transaction entre « Desjardins assurances générales inc. » et « La Personnelle assurances générales inc. » et la Ville de Québec dans le dossier numéro 19-507 (2113-705-30), selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de règlement hors cour joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 125 000 \$ en guise de règlement complet du capital, des intérêts et des frais;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, Giasson et associés, à signer, pour et au nom de la Ville, la déclaration de règlement hors cour, quittance et transaction, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0084 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur le lot 2 036 103 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AT2007-350 (Ra-1376)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'appuyer la demande de « la Ferme Bédard et Blouin inc. » auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation du lot 2 036 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0085 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur le lot 1 425 536 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AT2007-357 (Ra-1376)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de demander, à la Commission de protection du territoire

agricole, d'exclure de la zone agricole permanente le lot 1 425 536 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, situé dans l'arrondissement Charlesbourg, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel et du cahier de charge préparé par monsieur Gilles Thibault, agronome, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0086 Adjudication d'un contrat « Entreprise », à « Microsoft Corporation », pour un ensemble de licences pour les applications Microsoft (Dossier 39259) - AP2008-028 (CT-2159380) — (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Microsoft Corporation », un contrat « Entreprise », pour un ensemble de licences pour les applications Microsoft, pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 20 septembre 2010, pour un montant estimé à 1 361 070,45 \$ incluant les taxes, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0087 Abrogation de la résolution numéro CV-2005-1206 - Acceptation de la promesse d'achat présentée par la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries » à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel de Beauport - DE2007-136 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CV-2005-1206, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 3 octobre 2005, relative à l'acceptation de la promesse d'achat présentée par la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries » à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel de Beauport;
- 2° d'accepter la promesse d'achat signée par la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries », en date du 8 septembre 2005, à l'endroit d'un immeuble vacant situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, d'une superficie de neuf mille trois cent soixante-dix mètres carrés et six dixièmes (9 370,6 m²) et désigné comme étant le lot 2 659 638 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 3° d'autoriser la vente de cet immeuble, au prix de 60 000 \$, soit environ 6,40 \$ du mètre carré, dont un acompte de 6 000 \$ a déjà été versé à la Ville lors de la signature de la promesse d'achat. En contrepartie, la

« Commission scolaire des Premières-Seigneuries » cède gratuitement, à la Ville, le lot 3 788 979, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de mille six cent quarante deux mètres carrés et quatre dixièmes (1 642,4 m²), pour fins de bassin de rétention. Le certificat du prix du trésorier, joint à l'annexe 3 au sommaire décisionnel, fait état d'un prix de 5,29 \$ le mètre carré et la fiche de propriété, jointe en annexe 3 au sommaire décisionnel, fait état d'un prix de 10,78 \$ le mètre carré. De plus, l'acheteur ne pourra vendre ou autrement aliéner ses droits dans tout ou partie de l'immeuble ci-dessus décrit, mais non construit, sans les avoir au préalable offerts à la Ville de Québec, par un avis écrit aux mêmes conditions de la promesse d'achat, signée le 8 septembre 2005 et jointe en annexe 3 au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0088 Paiement de la cotisation pour l'année 2008 à l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) - DG2008-001 (CT-DG2008-001) — (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2008, à l'Union des municipalités du Québec, au montant de 298 222,81 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0089 Retraite de monsieur René Damphousse (052215), assistant-greffier et directeur de la Division soutien aux conseils et au comité exécutif du Service du greffe et des archives, le 1^{er} mai 2008 - RH2007-981 (Modifiée par CV-2008-0136) (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur René Damphousse (052215), assistant-greffier et directeur de la Division du soutien aux conseils et au comité exécutif au Service du greffe et des archives, le 1^{er} mai 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0090 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de sulfate d'alumine liquide (alun) pour le traitement des eaux potables et usées, du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2010 (VQ-39496) - AP2008-001 (CT-2162881) — (Ra-1375)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Kemira Water Solutions Canada inc. », d'un contrat pour la fourniture et la livraison de sulfate d'alumine liquide (alun) pour le traitement des eaux potables et usées, pour la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009, au prix unitaire de 252 \$/tonne métrique, excluant les taxes, et pour la période du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010, au prix unitaire de 262 \$/tonne métrique, excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39496 et à sa soumission en date du 15 novembre 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0091 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à ExpoCité de dépenser un montant supplémentaire de 60 000 \$ pour l'année 2007-2008 et le renouvellement du contrat à « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. » pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi, au pavillon de la Jeunesse et sur le site d'ExpoCité pour l'année 2008-2009 - EX2007-032 (Ra-1375)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à ExpoCité à dépenser un montant supplémentaire de 60 000 \$, excluant les taxes, pour l'année 2007-2008;
- 2° à ExpoCité d'exercer l'option de renouvellement prévue lors de l'appel d'offres public et dans le contrat 2006 et d'adjuger, à « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. », le contrat 2008-2009 en vue des services d'une agence de sécurité répartie au Colisée Pepsi, au pavillon de la Jeunesse et sur le site d'ExpoCité, pour un montant d'environ 440 000 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2007-77, adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 13 décembre 2007;
- 3° au directeur général d'ExpoCité à signer le contrat à intervenir entre les parties.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0092 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement au dossier « St-Gelais, Montminy et associés, Christian Bernard et Jacques Plante » c. Ville de Québec (N° 200-17-008473-076) - AJ2008-005 (CT-2165082) — (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente de règlement hors cour et la transaction à intervenir entre « St-Gelais, Montminy et associés architectes et monsieur Christian Bernard et monsieur Jacques Plante c. Ville de Québec », dans le dossier de la cour supérieure numéro 200-17-008473-076, pour la somme de 485 000 \$;
- 2° l'autorisation de paiement au montant de 382 760,39 \$, en guise de règlement complet du capital, des intérêts, de l'indemnité additionnelle et des frais;
- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, « Giasson et associés », à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0093 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux de clôtures sur tout le territoire de la ville de Québec pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication (VQ-39618) - AP2008-029 (CT-AP2008-029) — (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat en vue des travaux de clôtures sur tout le territoire de la ville de Québec, pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication, à :

- « Clôtures Universelles inc. » pour les secteurs Centre, Est et Nord;
- « Colbo Québec ltée » pour le secteur Ouest;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39618, et à leur soumission en date du 14 décembre 2007, selon les taux horaires et unitaires et pour les années 2009 et 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0094 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat, par ExpoCité, avec « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. » pour les services d'une agence de sécurité sur le site d'ExpoCité durant la période d'Expo Québec 2007 et 2008 - EX2007-028 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à ExpoCité d'exercer l'option de renouvellement prévue lors de l'appel d'offres public et dans le contrat 2006 et d'adjuger, à « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. », le contrat en vue des services d'une agence de sécurité durant la tenue d'Expo Québec 2007 et d'Expo Québec 2008, pour un montant d'environ 180 000 \$, excluant les taxes, pour chaque année, conformément à la résolution numéro 2008-03, adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 24 janvier 2008;
- 2° au directeur général d'ExpoCité à signer le contrat à intervenir entre les parties.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0095 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, relatif à des travaux d'électricité sur différents bâtiments pour une période de vingt-quatre (24) mois - EX2008-001 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'autorisation à ExpoCité, d'adjuger, à « Les Entreprises Volt-Maître enr. », le contrat en vue d'effectuer des travaux d'électricité sur différents bâtiments, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour un montant de 316 600 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-02, adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 24 janvier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0096 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du plan marketing et du calendrier de promotion et de ventes 2008 de l'Office du tourisme de Québec - OT2008-001 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la réalisation des activités et des déplacements prévus au plan marketing et au calendrier de promotion et de ventes de l'année 2008, ainsi que l'adhésion de l'Office du tourisme de Québec aux différentes associations professionnelles, dont les documents sont joints au sommaire décisionnel, à charge pour l'Office du tourisme de Québec, de s'assurer que les dépenses engagées dans leur réalisation n'excèdent pas le total des sommes autorisées et recueillies à partir des diverses sources de financement pour l'année 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0097 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le partage de la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles aux villes de l'agglomération de Québec - TP2008-003 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation des modalités de partage des sommes versées en vertu du « Programme de redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles », tel que proposé le 18 décembre 2007 par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, sous réserve que le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs précise la méthodologie du calcul des coûts des services d'agglomération et de proximité.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0098 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement d'une subvention à la Commission de la capitale nationale pour l'aménagement et la mise en valeur de la Fontaine de Tourny et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 136 - Renonciation au droit d'opposition - AT2007-365 (Ra-1375)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement d'une*

subvention à la Commission de la capitale nationale pour l'aménagement et la mise en valeur de la fontaine de Tourny et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 136.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement d'une subvention à la Commission de la capitale nationale pour l'aménagement et la mise en valeur de la fontaine de Tourny et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 136.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0099 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 314 - Renonciation au droit d'opposition - EM2008-001 (Ra-1375)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 314.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit d'opposition, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 314.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0100 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 315 - Renonciation au droit d'opposition - EN2008-005 (Ra-1375)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 315.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 315.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0101 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 306, tel que modifié - IN2008-010 (Ra-1376)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des projets d'agglomération du Programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 306, tel que modifié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0102 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 319 et l'appropriation d'un montant de 5 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2008-008 (Ra-1376)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du Programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 319;

2° l'appropriation au fonds général de l'agglomération d'une somme de 5 000 000 \$, représentant moins de 10 % du montant de la dépense autorisée par le règlement R.A.V.Q. 319. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du Programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 319.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0103 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord du chemin de Château-Bigot, R.V.Q. 1315 - AT2007-235 (Ra-1353)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord du chemin de Château-Bigot*, R.V.Q. 1315.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0104 ***Avis de motion relatif au Règlement abrogeant le Règlement sur le programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artiste, R.V.Q. 1088 - CU2008-006 (Ra-1376)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement abrogeant le Règlement sur le programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artiste*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0105 ***Avis de motion relatif au Règlement abrogeant le Règlement sur le programme de subvention en compensation d'une partie de la taxe foncière payée pour les ateliers d'artiste, R.V.Q. 1357 - CU2008-006 (Ra-1376)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement abrogeant le *Règlement sur le programme de subvention en compensation d'une partie de la taxe foncière payée pour les ateliers*

d'artiste.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0106 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la désignation des personnes pouvant recevoir des avis de réclamation relativement à certains changements d'adresse, R.V.Q. 1313 - A8DA2008-007 (Ra-1376)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la désignation des personnes pouvant recevoir un avis de réclamation* afin de corriger les adresses des bureaux d'arrondissement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0107 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1359 - IN2008-007 (Ra-1376)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010.

Ce règlement prévoit une dépense de 44 896 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet.

CV-2008-0108 *Appropriation d'un montant de 4 000 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2008-007 (Ra-1376)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 4 000 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1359. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-0109 *Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à certains secteurs de plans d'aménagement d'ensemble du plan directeur d'aménagement et de développement et à certains secteurs situés hors de la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1316 - AT2007-358 (Ra-1373)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à certains secteurs de plans d'aménagement d'ensemble du Plan directeur d'aménagement et de développement et à certains secteurs situés hors de la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1316.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0110 *Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1351, tel que modifié - IN2008-009 (Ra-1376)*

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q.1351, tel que modifié.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0111 Modification de la résolution numéro CV-2007-1148 relative à l'appropriation d'un montant de 470 000 \$ au fonds général de la Ville - Appropriation d'un montant de 600 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2008-009 (Modifie CV-2007-1148) (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2007-1148, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 17 décembre 2007, relative à l'appropriation d'un montant de 470 000 \$ au fonds général de la Ville, en remplaçant, dans le titre et dans le texte de la résolution, les chiffres « 470 000 \$ », par les chiffres « 600 000 \$ ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

CV-2008-0112 Voeux de prompt rétablissement à monsieur le conseiller Jacques Teasdale

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu que les membres du conseil adressent leur voeux de prompt rétablissement à monsieur le conseiller Jacques Teasdale.

Adoptée à l'unanimité

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 20 h 45, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs